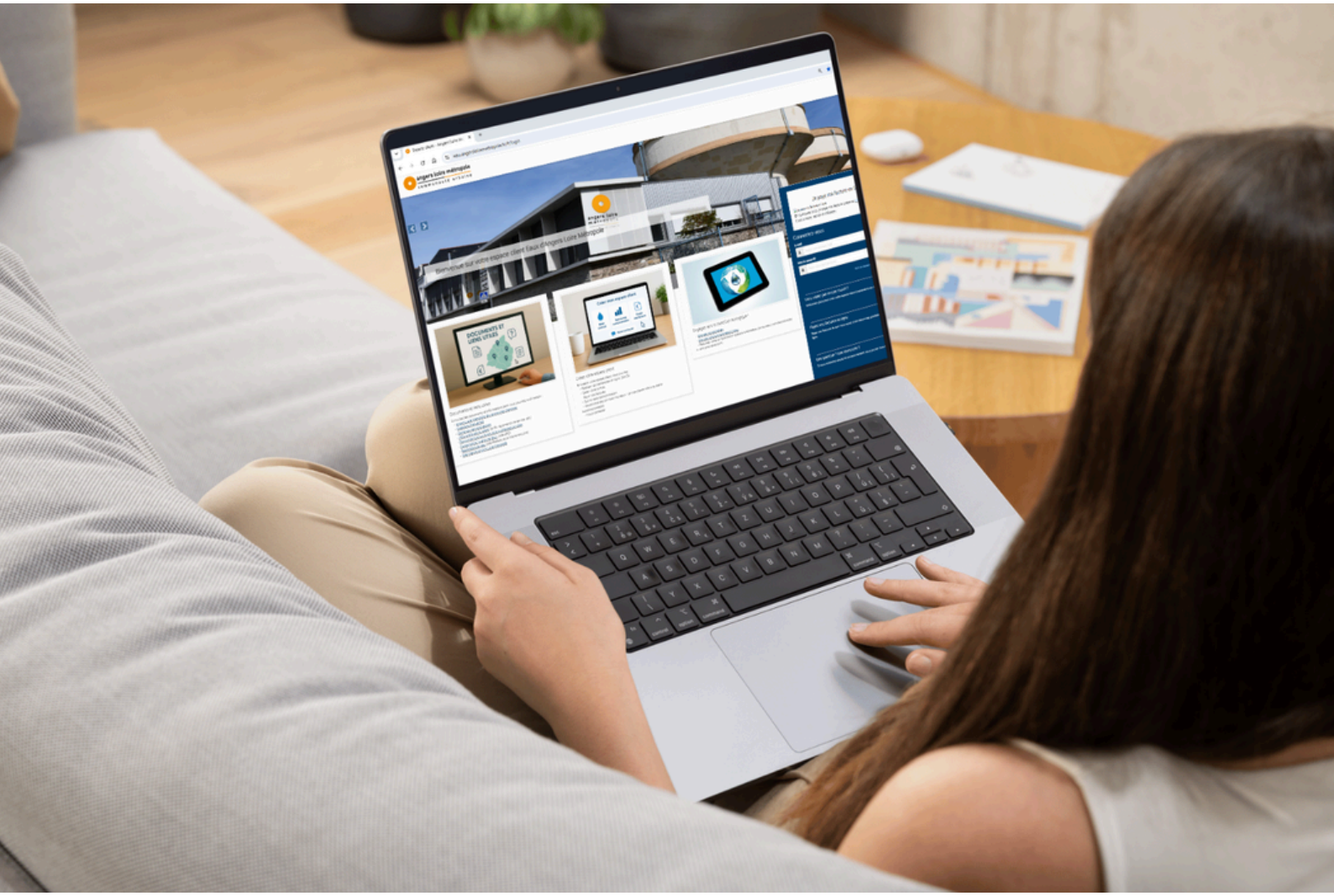
Direction Eau, Assainissement & Pluvial

L'espace client Eau

Toutes vos démarches en ligne, 24h/24



angers loire métropole
communauté urbaine

La Direction de l'Eau, l'Assainissement et du Pluvial d'Angers Loire Métropole est heureuse de vous proposer un **espace client Eau**.

En créant votre compte personnel, vous pourrez :

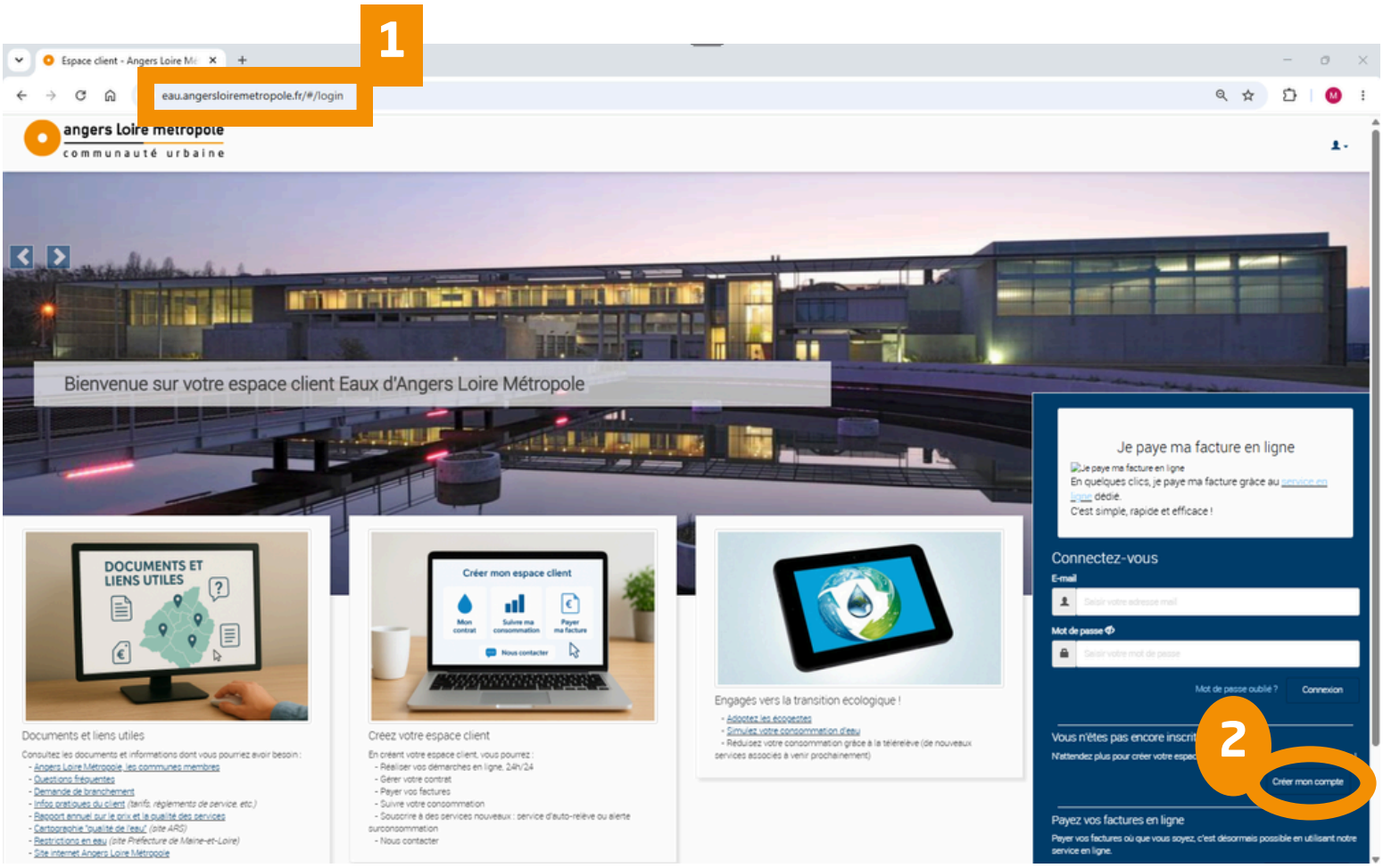
- Réaliser toutes vos démarches en ligne, 24h/24
- Gérer votre contrat d'eau
- Consulter le détail de vos factures
- Payer vos factures
- Suivre votre consommation d'eau
- Souscrire à de nouveaux services *(bientôt disponibles)* : auto-relève et/ou alerte sur consommation
- Contacter nos services

Laissez-vous guider dans les pages suivantes afin de créer votre compte client

SCANNEZ-MOI

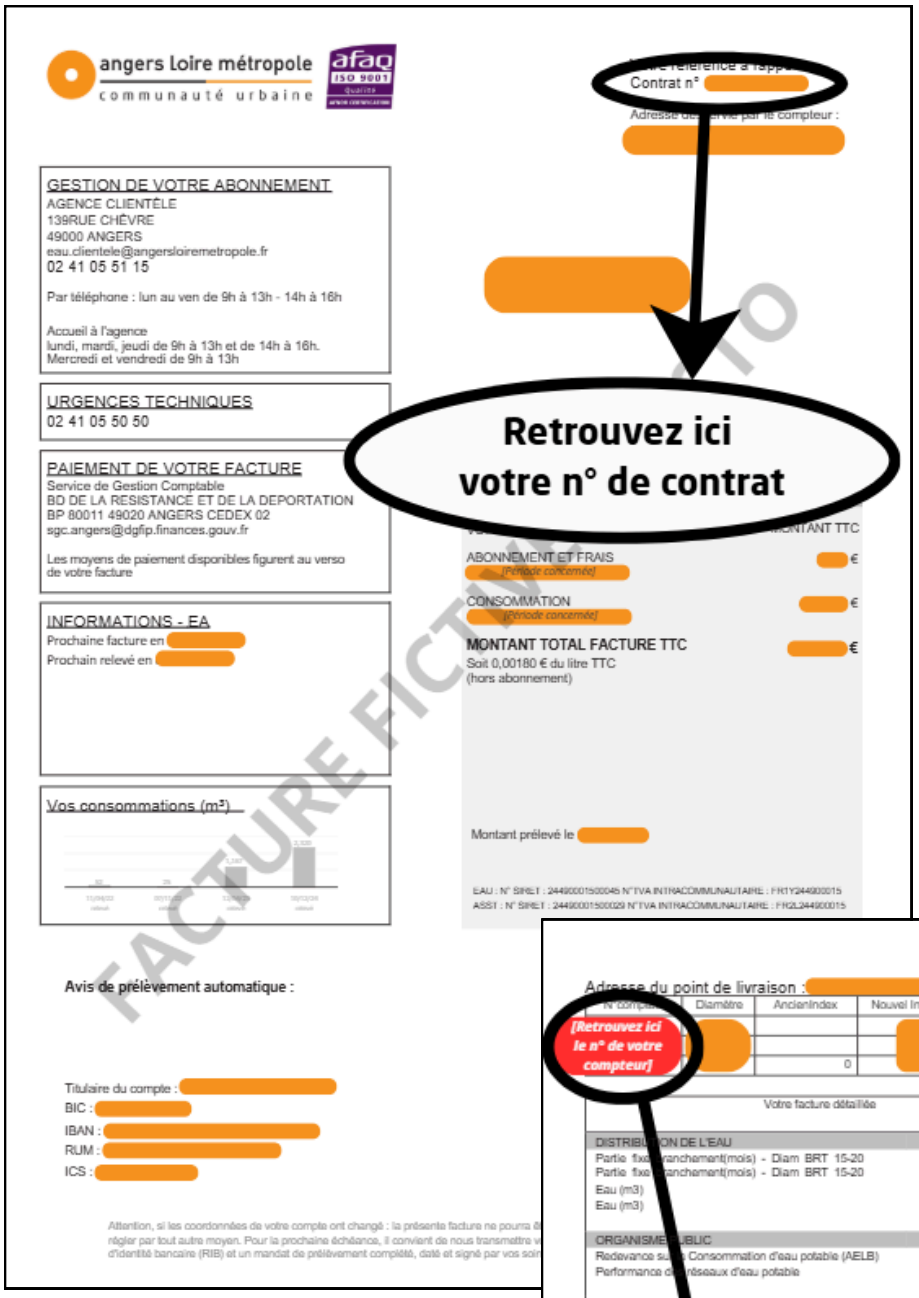
Créez votre compte client
- la procédure pas à pas -

1. Rendez-vous sur l'espace client Eau eau.angersloiremetropole.fr ou utilisez le QR code ci-dessus
2. Puis cliquez sur "créer mon compte"



Remplissez tous les champs demandés dans le formulaire :

- Vos nom et prénom
- L'adresse mail et le mot de passe vous serviront ensuite pour vous connecter à votre compte
- Vos numéros de contrat et de compteur sont à retrouver sur votre facture :


angers loire métropole
communauté urbaine

Contrat n°

GESTION DE VOTRE ABONNEMENT
AGENCE CLIENTÈLE
139RUE CHÈVRE
49000 ANGERS
eau.clientele@angersloiremetropole.fr
02 41 05 51 15

Par téléphone : lun au ven de 9h à 13h - 14h à 16h

Accueil à l'agence
lundi, mardi, jeudi de 9h à 13h et de 14h à 16h.
Mercredi et vendredi de 9h à 13h

URGENCES TECHNIQUES
02 41 05 50 50

PAIEMENT DE VOTRE FACTURE
Service de Gestion Comptable
BD DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION
BP 80011 49020 ANGERS CEDEX 02
sgc.angers@dgfip.finances.gouv.fr

Les moyens de paiement disponibles figurent au verso de votre facture

INFORMATIONS - EA
Prochaine facture en
Prochain relevé en

Vos consommations (m³)

Retrouvez ici votre n° de contrat

MONTANT TTC
ABONNEMENT ET FRAIS [Période concernée] €
CONSOMMATION [Période concernée] €
MONTANT TOTAL FACTURE TTC €
Soit 0,00180 € du litre TTC
(hors abonnement)

Montant prélevé le

EAU : N° SIRET : 24490001500045 N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR01Y244900015
ASST : N° SIRET : 24490001500029 N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR02L244900015

FACTURE FICTIVE - RECTO

Avis de prélèvement automatique :

Titulaire du compte :
BIC :
IBAN :
RUM :
ICS :

Attention, si les coordonnées de votre compte ont changé : la présente facture ne pourra être réglée par tout autre moyen. Pour la prochaine échéance, il convient de nous transmettre votre relevé d'identité bancaire (RIB) et un mandat de prélèvement complété, daté et signé par vos soins.

N° contrat : au recto

Adresse du point de livraison :

[Retrouvez ici le n° de votre compteur]

N° compteur	Diamètre	Ancien Index	Nouvel Index	Date du relevé	Volume déterminé	Consommation	A déduire	Volume facturé
					Par relevé	m3		
					Par relevé	m3		
		0			Par relevé	m3		m3

Votre facture détaillée		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Partie fixe Branchement(mois) - Diam BRT 15-20	du	[Période concernée]	3,33		5,50 %	
Partie fixe Branchement(mois) - Diam BRT 15-20	du		3,33		5,50 %	
Eau (m3)	du		1,34		5,50 %	
Eau (m3)	du		1,38		5,50 %	
ORGANISMES PUBLIC						
Redevance sur la Consommation d'eau potable (AELB)	du	[Période concernée]	0,33		5,50 %	
Performance des réseaux d'eau potable	du		0,02		5,50 %	
Total général						

Détail des montants

Montant Total HT	Montant Total TVA	Montant Total TTC
€	€	€

Retrouvez ici votre n° de compteur

Angers Loire Métropole finance des actions de coopérations internationales et de solidarité pouvant aller jusqu'à hauteur de 0,75% des recettes d'eau potable.

Vos moyens de paiement

- Prélèvement à échéance : mandat de prélèvement disponible auprès de votre service clientèle par mail : eau.clientele@angersloiremetropole.fr
- Par Internet sur le site https://latout.angers.fr/tipeau (Facture n° code recette: EP, exercice: 2025).
- Par TIP : dater, signer et renvoyer le TIP au moyen de l'enveloppe fournie (à affranchir). Si vos coordonnées bancaires ne figurent pas sur le TIP SEPA ou si elles ont changé, joignez un RIB, sans l'agrafer ni le coller.
- En espèces (dans la limite de 300€) ou par carte bancaire : muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).
- Par Chèque : A établir au nom du Trésor Public et à adresser au centre d'encaissement de Rennes en utilisant le talon de paiement et l'enveloppe fournie (à affranchir).

Facture établie selon les tarifs de la dernière délibération.
Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.2342-4 du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D. 1617-23 et R. 2342-4 du code général des collectivités territoriales, par l'ordonnateur ou son délégué.
Délais et voies de recours : (Article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales)
Vous pouvez contester cette facture :
1. Par recours gracieux adressé à la Direction de l'eau et de l'assainissement dans un délai de 2 mois à réception du présent titre. En cas de rejet ou à défaut de réponse dans ce délai, vous pourrez saisir le Tribunal compétent conformément au point 2.
2. Dans un délai de 2 mois suivant la notification du présent titre, en saisissant, suivant la nature de la créance:
- Le Tribunal judiciaire d'Angers (ex : contestation relative à la conso d'eau et la collecte des eaux usées)
- Le Tribunal de Nantes (ex : contestation relative à la PFAC et aux redevances AELB)
3. Par courrier au Médiateur de l'eau à Angers Loire Métropole - BP80011 - 49020 ANGERS CEDEX 02 ou par mail : mediateurdeleau@angersloiremetropole.fr.
(Ce recours n'est pas suspensif du délai de recours contentieux cité au point 2)

Page 2/2

FACTURE FICTIVE - VERSO

N° compteur : au verso

Une fois les informations renseignées et les cases cochées sur le formulaire, cliquez sur “Soumettre”.

Vous recevrez un courriel pour finaliser votre inscription. Il vous suffit de cliquer sur le lien contenu dans l’email.

Note : si vous ne recevez pas le mail, pensez à consulter vos courriers indésirables



Confirmation de création de votre espace client

AL Angers Loire Métropole - Eau <noreply@eau.angersloiremetropole.fr>
À

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de noreply@eau.angersloiremetropole.fr. Pourquoi c'est important

Bonjour

Bienvenue dans votre nouvel espace client dédié à la gestion de votre contrat d'eau, d'assainissement et/ou de pluvial.
Vous avez choisi l'identifiant suivant : .

Pour finaliser votre inscription et accéder à votre espace client, vous devez cliquer, dans les 48h, sur le lien ci-dessous :
https://

Cordialement.

Votre service Client Eau

angers loire métropole
communauté urbaine

www.angersloiremetropole.fr

Ce message vous est envoyé par un automate. N'y répondez pas, votre message ne serait pas traité.
Vous pouvez vous connecter à votre espace client en cliquant sur ce lien

Félicitations ! Votre compte client Eau est activé.

Vous recevrez un courriel vous le confirmant.

Votre service client Eau vous remercie d’avoir réalisé cette démarche en ligne.